



VAL-D'OISE

Arrêté 37/2022

**ARRÊTE MUNICIPAL PORTANT MODIFICATION DES HORAIRES
D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC**

Le Maire de la Commune du Mesnil-Aubry (95720) ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

ARRÊTE

Article 1 : Le secrétariat de la mairie du Mesnil-Aubry sera ouvert :

- **Le lundi - mardi de : 8h30 à 12h00
Et de : 14h00 à 17h00**
- **Le mercredi – jeudi – vendredi de : 8h30 à 12h00**
- **Le samedi de : 9h00 à 11h30**

Article 2 : Ces jours et heures d'ouverture de la mairie au public s'appliqueront à partir du lundi 7 mars 2022.

Article 3 : Madame le Maire, Madame la Directrice Général des Services de la ville du Mesnil-Aubry sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mesnil-Aubry, le jeudi 3 mars 2022,

Le Maire

Martine BIDEL